

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, tenue le lundi 6 juin 2016 à 19H30 à la salle municipale à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire Mme Irène Nadeau, Mme Colleen Griffin, Mme Émilie LaSalle, M. Jean-Louis Corriveau, M. Mario Tremblay, M. Réjean Meilleur et M. Richard LaSalle.

Sont également présents : Mme Linda Dumouchel, Mme Susan Villeneuve, Mme Carmen Griffith, Mme Claudette Stanton, Mme Louise Grenier, Michael Derouin, Marc Masseur, Aurèle Paquette, Luc Forget, Pierre Fréchette, Marcel Bourguignon, Gérard Fleury, le contremaître Raymond Lemaire et l'inspecteur en bâtiment Robert Carle.

ORDRE DU JOUR

PRIÈRE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016
4. RATIFICATION DES COMPTES DE MAI 2016
5. MOT DU MAIRE
6. POMPIERS À TEMPS PARTIEL
7. INSPECTEUR EN BÂTIMENT
8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 234
9. RENOUVELLEMENT ENTENTE CROIX ROUGE
10. RENOUVELLEMENT ENTENTE RPGL
11. OFFRE DE SERVICE WSP
12. SPORT LOISIRS OUTAOUAIS
13. MAISON DEROUIN
14. BORNE SÈCHE 753 DES OUTAOUAIS
15. GALA PRIX EXCELLENCE
16. GAZÉBO
17. COALITION CONTRÔLE DU TABAC
18. ACHAT CALCIUM SAISON 2016
19. ÉQUIPEMENTS PARC JEUNESSE
20. CHEMIN ANCIEN DÉPOTOIR
21. LES COMPTES À PAYER AU 6 JUIN 2016

22. CORRESPONDANCE

23. DEMANDE DES CONTRIBUABLES

24. DISCUSSION DES CONSEILLERS

25. VARIA A) SUBVENTION ENTRETIEN DES ROUTES

B) COUPE D'HERBE LE LONG DES ROUTES

26. LEVÉE DE LA SÉANCE

089-2016 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que cette séance soit ouverte à 19H30. Le quorum est confirmé.

Adoptée

090-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Richard LaSalle

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec varia ouvert.

Adoptée

091-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

Proposé par Jean-Louis Corriveau

Et résolu unanimement que le procès-verbal du 2 mai 2016 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

092-2016 RATIFICATION DES COMPTES DE MAI 2016

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que la liste des comptes de mai 2016 soient acceptée pour paiement à savoir :

DÉPENSES

NO	NOM	MONTANT
	Salaires de mai	16,574.66
DD	Gerard Labelle, CPA Inc.	846.22
DD	Fenton, Billy	125.00
12470	Visa Banque Laurentienne (900.08\$)	
	Serrure Outaouais	253.52
	Bureau en Gros	324.54
	Comm. Transport – Ent. Camion	63.50
	Postes Canada	175.84
	IDrive	82.68
12472	9376712 Canada Inc. (Michael Derouin)	6,543.46
12473	Benson Auto Parts	31.16
12474	Matériaux J.L.S. BMR	338.09
12475	Greenwood Paving	1,234.53
12476	Journal du Pontiac	125.32
12477	M.R.C. Pontiac	233.75
12478	Petro Pontiac	876.59
12479	WSP Canada Inc.	11,092.22
12480	Ministre des Finances	287.00
12481	ADMQ	578.32
12493	3477835 Canada Inc. (Tom Orr)	1,535.07
12494	Entreprises Électriques	204.14

12495	Environex	504.74
12496	Hydro-Québec	391.03
12497	Journal du Pontiac	182.81
12498	Ricoh Canada Inc.	235.04
12499	Romulus LaSalle & Fils	103.13
12500	Télébec Ltée	793.77
12502	Revenu Canada	1,379.31
12503	Desjardins Sécurité Financière	259.36
12506	Évolu-Tic Outaouais	714.75
12507	Lair, Laurette (Camion incendie)	38.63
12508	Springs, Rudiger (Camion incendie)	28.15
12509	Imprimerie Plus	1,218.74
12510	Visa Banque Laurentienne (1,303.82\$)	
	Postes Canada	578.15
	Canadian Tire	240.79
	Bureau en Gros	290.96
	WalMart	78.18
	Demande de Permis – Pompiers	87.00
	Telus	28.74
	Remboursement de taxes	467.28
	Frais de déplacements pour les pompiers (inspections)	226.76
	TOTAL DES DÉPENSES	49,372.93
	REVENUS MAI 2016	
	Taxes	74,290.03
	Intérêts	3,249.95
	Divers, Photocopie	1,356.72
	Location de la Salle	125.00
	TOTAL DES REVENUS	79,021.70
	SOLDE EN BANQUE AU 31 MAI 2016	(6,332.01)
	PETITE CAISSE	500.00

Je, Jacques Mantha, secrétaire-trésorier dg certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le compte général de la municipalité pour acquitter les présentes et émet les certificats de crédits nécessaires.

Adoptée

MOT DU MAIRE

Mme Nadeau souhaite la bienvenue à tous présents.

« Comme le maire est élu par les citoyens de la municipalité et par le fait même le premier dirigeant de la municipalité, son premier rôle est de s'assurer que les recettes de la municipalité sont perçues et dépensés comme il est prévu.

Il possède aussi un droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur l'administration et sur le travail des fonctionnaires municipaux.

Je dois vous informer ce soir que j'ai découvert qu'il y a des taxes en souffrance. Suite à cette découverte, j'en ai informé mon directeur-général et mon conseil. J'ai fait les démarches nécessaires pour trouver les procédures à prendre pour collecter ces taxes.

Ce soir, je vais présenter ces procédures aux membres du conseil et **eux** vont décider laquelle prendre pour corriger cette mauvaise gestion. *Ils* vont décider si les contribuables seront informés de leur décision à la réunion du conseil du 4 juillet 2016 ou avant à une réunion spéciale. »

POMPIERS À TEMPS PARTIEL

Les points suivants sont discutés à savoir :

1. Tests pour les masques d'appareils respiratoires.
2. Installation d'aluminium dans la caserne.
3. Camion de service
4. Vérification des résidences secteur village

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

L'inspecteur donne son rapport pour le mois de mai séance tenante à savoir :

PERMIS ET/OU DOSSIERS ÉTUDIER

- Rénovation école Ste Anne
- Dossier Sandra Farrell
- Rénovation Sylvain Boucher
- Dossier M. Gaudet (CPTAQ pour info)
- Donald Duquette (info pour vente de terrain)
- Benoit Dumouchel (info sur ligne pour terrain)
- Marcel Gagnon (info clôture)
- Michael Derouin (Info)
- David Ostrom plainte pour bâtiment dangereux

PERMIS ÉMIS et/ou VISITE

- 010-2016 Démolition (shed) Hartland Stewart
- 011-2016 Réno et réparation École Ste- Anne
- 012-2016 Sylvain Boucher (rénovation patio)
- 013-2016 Jean-Marie Ryan (construction garage)
- 013A-2016 Jean-Claude Brousseau (rénovation)

- Visite permis 32 Iroquois/Dunraven (pit)/ 50 ch. Cote Jaune/345 ch. Des Outaouais/234 ch.de la Montagne

AUTRES

- Formation Q2r22
- Imprimer la nouvelle réglementation
- Tour de l'Île visite quelque permis et orientation
- Lecture nouveau règlement
- Visite MRC pour une carte (lots plus Zonage)
- Ménage filière des permis
- Rencontre MRC DG plus inspecteur
- Prendre connaissance des dossiers 2014 et 2015
- Demande de l'arpenteur pour 18 Brizard et 318 ch. Des Outaouais
- Lecture sur les plaines inondables
- Recherche permis 2014 2015 ce qui a été envoyer a la MRC
- 01-2015 a aujourd'hui et 01-2014 a 41-2014 aucune idée si les documents ont été envoyés
- Visite 323 ch. Dunraven
- Envoie dossier MRC 10-2015/11-2015/12-2015/46-2015/47-2015
- Lettre pour maison ch. Dunraven (David Ostrom)

093-2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT 234

**Province de Québec,
MRC Pontiac,
Municipalité de
L'Île-du-Grand-Calumet**

RÈGLEMENT 234-2016

Tarifification pour dépôt de matériel Centre de Transfert Grand-Calumet

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire d'imposer un tarif pour la réception de certaines ordures au centre de transfert Grand-Calumet.;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à ce sujet lors d'une séance subséquente;

À ces causes, il est décrété ce qui suit :

Proposé par Richard LaSalle

Et résolu unanimement que le règlement 234-2016 soit

adopté à savoir :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 Le présent règlement s'intitule « **RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LE DÉPÔT DE MATÉRIEL** » au centre de transfert Grand-Calumet;

ARTICLE 3 Le présent règlement annule et remplace dans son entier le règlement 223-2010;

ARTICLE 4 Seuls les propriétaires ou les locataires à L'Île-du-Grand-Calumet pourront bénéficier de cette tarification;

ARTICLE 5 La tarification suivante s'appliquera à compter de
À savoir :

Sofa	15.00
Chaise de salon	5.00
Chaise de cuisine	2.00
Table de cuisine	5.00
Matelas régulier, king, queen & sommier	10.00
Lavabo, toilette	5.00

ARTICLE 6 Le conseil autorise de façon générale tout agent de la paix ainsi que l'inspecteur municipal à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toutes disposition du présent règlement et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin; l'inspecteur municipal est chargé de l'application du présent règlement.

ARTICLE 7 Quiconque contrevient à l'une quelconque des dispositions du présent règlement ou empêche ou nuit au travail des responsables du dépotoir ou à celui du représentant de la municipalité chargé d'effectuer la perception de la tarification en application du présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende minimale de **300.00\$** pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de **500.00\$** si le contrevenant est une personne morale et d'une amende de **500.00\$** pour une récidive si le contrevenant est une personne physique et d'une amende de **750.00\$** si le contrevenant est une personne morale. L'amende maximale qui peut être imposée est de 1,000.00\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale; pour une récidive, l'amende maximale est de **2,000.00\$** si le contrevenant est une personne physique et de **4,000.00\$** si le contrevenant est une personne morale.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction.

ARTICLE 8 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné le 2 mai 2016

Adopté le 6 juin 2016

Publié le 10 juin 2016

Irène Nadeau, maire

Jacques Mantha, sec-très. d.g.

094-2016 RENOUVELLEMENT ENTENTE CROIX ROUGE

Proposé par Mario Tremblay

Et résolu unanimement que cette municipalité renouvelle son entente de service avec la Croix Rouge pour une durée de trois ans afin de bénéficier de son appui lors d'un sinistre majeur. Cette entente est d'une durée de trois ans au coût de 150.00\$ par année. Le maire Mme Irène Nadeau et le directeur général, Jacques Mantha sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents relative à ce dossier.

Je, Jacques Mantha, secrétaire-trésorier d. g. certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits dans le compte général de la municipalité pour effectuer la dépense projetée par le conseil et émet le certificat de crédits nécessaires.

Adoptée

095-2016 RENOUVELLEMENT ENTENTE RPGL

Proposé par Richard La Salle

Et résolu unanimement que cette municipalité renouvelle renouvèle son entente avec la firme RPGL Avocats pour la période du 3 juin 2016 au 2 juin 2017 pour un montant de 574.88\$ incluant les taxes.

Je, Jacques Mantha, secrétaire-trésorier d. g. certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits dans le compte général de la municipalité pour effectuer la dépense projetée par le conseil et émet le certificat de crédits nécessaires.

Adoptée

OFFRE DE SERVICES W S P

Item reportée à la prochaine séance

SPORT LOISIRS OUTAOUAIS

Mme Chantal Corriveau recevra prochainement un prix hommages aux bâtisseurs de Sport Loisirs Outaouais. La conseillère responsable des loisirs, Émile LaSalle et la présidente du comité, Mme Louise Grenier seront présentes à la cérémonie.

096-2016 MAISON DEROUIN

Proposé par Mario Tremblay

Et résolu unanimement que cette municipalité fasse le nécessaire pour faire débrancher le service électrique à la maison Derouin.

Que cette propriété soit barricadée afin d'éliminer les risques d'accident.

Qu'une demande soit faite afin de trouver quelqu'un pour démolir le bâtiment.

Adoptée

BORNE SÈCHE 753 DES OUTAOUAIS

Item reportée à une prochaine séance.

GALA PRIX EXCELLENCE

Item reportée à une prochaine séance.

GAZÉBO

Mme Nadeau donne de l'information concernant l'installation du gazébo aux abords de la rivière des Outaouais.

097-2016 EMBALLAGE NEUTRE DU TABAC

ATTENDU QUE Le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

ATTENDU QUE L'épidémie de tabagisme est causé par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayant et d'apparence moins dangereuse;

ATTENDU QUE L'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

ATTENDU QUE La Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

ATTENDU QUE Conformément à la recommandation de l'Organisme mondiale de la Santé, L'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adoptée des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs

autres gouvernements ont annoncé leur intention
d'en faire autant prochainement;
À ces causes il est décrété ce qui suit :

Proposé par Mario Tremblay

Et résolu unanimement que la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac y compris l'utilisation de la couleur, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeurerait présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autre y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

Adoptée

098-2016 ACHAT DE CALCIUM LIQUIDE

Proposé par Richard La Salle

Et résolu unanimement que cette municipalité achète trois citernes de calcium liquide pour la saison estivale de la compagnie MultiRoutes. La livraison doit se faire les 9 & 10 juin prochains.

Je, Jacques Mantha, secrétaire-trésorier d. g. certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits dans le compte général de la municipalité pour effectuer la dépense projetée par le conseil et émet le certificat de crédits nécessaires.

Adoptée

099-2016 ÉQUIPEMENTS PARC JEUNESE

Proposé par Émilie La Salle

Et résolu unanimement que cette municipalité achète de la Compagnie Jeux 1000 Pattes de l'équipement pour aménager le parc Jeunesse au coût de 7, 743.57\$ incluant les taxes et le transport.

Je, Jacques Mantha, secrétaire-trésorier d. g. certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits dans le compte général de la municipalité pour effectuer la dépense projetée par le conseil et émet le certificat de crédits nécessaires.

Adoptée

CHEMIN DE L'ANCIEN DÉPOTOIR

Le conseiller Mario Tremblay se retire de la discussion afin d'éliminer tout conflit d'intérêt. Il est 20H15.

La Municipalité s'apprête à céder à Mme Jeannine Tremblay une partie de l'ancien chemin de dépotoir. Pour ce faire, il faut un nouveau cadastre, ce qui engendre des coûts. La Municipalité désire étudier le dossier plus profondément avant de rendre sa décision. Ce point d'ordre est reporté à une prochaine séance.

Le conseiller Tremblay reprend son siège à 20H20.

100-2016 LES COMPTES À PAYER

Proposé par Jean-Louis Corriveau

Et résolu unanimement que la liste des comptes suivants soient acceptée pour paiement à savoir :

3477835 Canada Inc (Tom Orr)	6,495.44\$
9376712 Canada Inc. (Michael Derouin)	18,860.53\$
Battleshield Industries Ltd	2,850.40\$
Benson Auto Parts	59.59\$
Matériaux JLS BMR	2,408.73\$
Robert Carle	159.77\$
Brian Stanton	3,553.33\$
Courchesne-Fortin A.G. Inc.	17,246.25\$
Dalmatian Fire Equipment Inc.	5,126.71\$
Evolu-Tic Outaouais	1,147.91\$
Les Extincteurs L & S	1,127.53\$
Garant Equipment	1,186.15\$
Grand Calumet Construction Inc.	1,856.86\$
Hydro-Québec	3,544.21\$
LaSalle Électrique	466.97\$
R. LaSalle & Fils	1,249.67\$

Laurentide Re/Sources Inc.	164.30\$
MRC Pontiac	233.75\$
Petro-Pontiac	407.46\$
ProTech (Gestion Parasitaire)	287.44\$
Reliure Travaction	11.21\$
Réno Ben	230.94\$
Télébec Ltée	797.31\$
Signal	530.02\$
W.A Hodgins	126.46\$
Yvon Robert & Fils	76.93\$
TOTAL :	70,568.64\$

Je, Jacques Mantha, secrétaire-trésorier dg certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le compte général de la municipalité pour acquitter les présentes et émet les certificats de crédits nécessaires.

Adoptée

CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue au cours du mois de mai est remise aux membres du conseil.

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Luc Forget	Information concernant la taxe sur l'essence Arrérages de taxes Enseignes de rues manquantes Roulottes
Gérard Fleury	Limite de vitesse secteur Dunraven
Claudette Stanton	Calcium sur le chemin Derouin
Linda Dumouchel	Terrains mal entretenus danger d'incendie
Mme Griffith	Feux sur la plage Côtes Jaunes
Louise Grenier	Information concernant la composition du nouveau comité des Loisirs. États financiers du Comité des Loisirs à être déposés bientôt. Stationnement au Centre des loisirs.

Marcel Bourguignon	Décontamination de l'ancien site minier. Eaux usées à l'ancien site des Emballages Stone. Règlement concernant la propreté sur notre territoire.
Marc Masseau	Parc rue Gauthier. Clôture au parc jeunesse.
Louise Grenier	Gazebo – voir les installations de la municipalité de Lac Ste-Marie

DISCUSSION DES CONSEILLERS

101-2016 PERMIS DE BOISSON 17 JUILLET

Proposé par Émilie La Salle

Et résolu unanimement que cette municipalité autorise le Comité des Loisirs à tenir des festivités le 17 juillet prochain au Centre des Loisirs avec vente de boissons alcoolisées à condition que le comité obtienne au préalable un permis de la Régie des Alcools des Courses et des Jeux.

Adoptée

Émilie	Ménage au centre le 11 juin prochain. Achat de peinture – des bénévoles exécuteront les travaux. Question d'utiliser l'équipement de la Municipalité. Bouées pour la plage Construire un toit pour l'abri des joueurs.
Jean-Louis	Quai à mettre à la disposition du Café de L'Île. Projet étudiant pour 2016.
Colleen	Décerner un certificat à Chantale pour son dévouement; Lettre de félicitations au Café de L'Île. Compte rendu de la table de concertation des aînés (es).
Réjean	Borne sèche Accotement chemin de la Mine
Richard	Remerciements pour le grand nettoyage Eau au sous-sol de la salle Pneus & ferrailles au dépotoir Ponceau 130 des Outaouais Table au Parc Mémorial John Page Calcium chemin Côtes Jaunes Entretien du camion Saleté le long des routes – sacs de litière etc Nettoyage de la rue Brizard Coupage d'herbe longeant la rivière secteur village Lumières de rues à réparer.

102-2016 TRANSPORTS QUÉBEC – ENTRETIENS ROUTES LOCALES

CONSIDÉRANT Que Transports Québec a octroyé, une subvention au montant de 239,039.00\$ à cette municipalité pour l'entretien de son réseau routier pour l'exercice 2015;

CONSIDÉRANT Que cette subvention doit subvenir à l'entretien des routes locales 1 & 2;

CONSIDÉRANT Que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A décrivant la distribution exacte des montants accordés;

CONSIDÉRANT Que la présente résolution est accompagnée de l'annexe B, dûment rempli par le vérificateur externe approuvant le rapport;

À ces causes il est décrété ce qui suit :

Proposé par Mario Tremblay

Et résolu unanimement que cette municipalité informe Transports Québec des dépenses encourues dans le cadre de la subvention de 239, 039.000\$ pour l'exercice financier 2015 pour l'entretien des routes locales 1 & 2 telles que présentées.

103-2016 COUPE D'HERBE LE LONG DES ROUTES

Proposé par Richard La Salle

Et résolu unanimement que cette municipalité fasse une demande de soumissions pour la coupe d'herbe le long de son réseau routier pour la saison 2016. Qu'une séance spéciale soit convoquée afin d'octroyer le contrat dans les meilleurs délais.

Adoptée

104-2016 PLAN DE CADASTRE GÉRARD MAISONNEUVE

Proposé par Réjean Meilleur

Et résolu unanimement que cette municipalité accepte le plan de cadastre de Gérard Maisonneuve, préparé par Michel Fortin, ag et créant les lots 5 915 404 & 5 915 405 du cadastre du Québec, minute 27176.

Adoptée

105-2016 PLAN DE CADASTRE JEANNINE TREMBLAY

Proposé par Richard La Salle

Et résolu unanimement que cette municipalité accepte le plan de cadastre préparé pour Mme Jeannine Tremblay, par M. Claude Durocher, ag afin de remplacer les lots 3 351 610, 3 631 400 & 3 631 401 par les lots 5 901 507, 5 901 508 & 5,901 509 du cadastre du Québec, minute 25758D.

Adoptée

106-2015 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que cette séance soit levée à
21H55.

Adoptée

Irène Nadeau, maire

Jacques Mantha, sec-0trés. d. g.